Contact : 74 94 02 / 84 00 55
antoine.febvre@agsi.nc / sandrina.magnier@agsi.nc

Cahier des charges fonctionnel du SSI

Construction d'un dock en vue du stationnement de VBP CENTAURE (19 Tonnes)

Cantonnement de gendarmerie de BAILLY à NORMANDIE - Commune de NOUMEA

Phase étude

Dossier réalisé par	*Antoine FEBVRE*	*Affaire 26.055*	*Le 30/06/2026*	*Révision 0*

SOMMAIRE

1. Présentation du projet 3
2. Règlementation applicable 3
3. Principaux sigles utilisé en sécurité incendie 3
4. Classement de l'établissement 4
5. INFORMATION SUR LE SSI 5
6. Dossier d'identité du SSI 5
7. Qualification de l'installateur 5
8. Conformité des matériels 6
9. Associativité des matériels 6
10. Concept de Mise en Sécurité Incendie 6
11. Scénarisation et asservissements 7
12. Zones de mise en sécurité incendie 8
13. Corrélation entre les ZS 8
14. Document à fournir avant les travaux 10
15. Document à fournir en phase exécution et essais 10
16. ANNEXE – Plan de Zoning SSI 11

1. Présentation du projet

Le projet concerne les travaux de construction d'un dock en vue du stationnement de VBP CENTAURE (19 Tonnes) Cantonnement au sein de la gendarmerie de BAILLY à NORMANDIE, commune de NOUMEA.

Dans le cadre du projet d'aménagement, le dock prévu pour le stationnement des VBP Centaure est entièrement fermé et sera détecté.

2. Règlementation applicable

- La réglementation applicable à ce projet est le code du travail applicable en métropole.
- Délibération 34/CP du 23 Février 1989 (code du travail NC) relative aux mesures d'hygiène et de sécurité.

Nous précisons que le **Maître d'Ouvrage confirme son souhait d'appliquer le code du travail applicable en France Métropolitaine à ce projet.**

A noter également qu'à la demande du client, un SSI de catégorie A est prévu.

3. Principaux sigles utilisé en sécurité incendie

Le tableau ci-après fait état des principaux sigles et appellations à utiliser dans le cadre de la mise en place d'un système de sécurité incendie (SSI).

Ces dispositions sont extraites des normes française et en particulier de celles traitant du vocabulaire conventionnel d'usage en matière de système concourent à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique (NF S 61-930).

Par ailleurs et afin d'éviter que l'utilisation mal comprise soit source de danger ou de dégradation, il est utile de rappeler en préambule qu'il existe 5 niveaux d'accès à l'exploitation, nommé 0 à 4 dans un ordre de compétence croissante de l'intervenant :

- ✓ Niveau 0 : à disposition des personnel ou des utilisateurs du site (ex : boitier bris de glace)
- ✓ Niveau 1 : accès à l'agent de sécurité ou à un personnel qualifié
- ✓ Niveau 2 : accès au responsable de sécurité
- ✓ Niveau 3 : accès à la maintenance ou au contrôle
- ✓ Niveau 4 : accès au constructeur

Sigles et définitions :

SSI	Système de Sécurité Incendie
ECS	Ecran de Contrôle et de Signalisation
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
AES	Alimentation électrique de sécurité
AG	Alarme générale
BAAS	Bloc Autonome d'Alarme Sonore
IS	Issue de secours
DM	Déclencheur Manuel
DAI	Détecteur Automatique d'Incendie
PFA	Porte à Fermeture Automatique
CCF	Clapet Coupe-Feu
SDI	Système de Détection Incendie
SMSI	Système de mise en sécurité incendie
UAE	Unité d'Aide à l'Exploitation
UGA	Unité de Gestion d'Alarme
BBG	Boitier Bris de Glace
ZA	Zone d'Alarme
ZC	Zone de Compartimentage
ZDA	Zone de Détection Automatique
ZDM	Zone de Détection Manuelle
ZF	Zone de Désenfumage

4. Classement de l'établissement

L'établissement est classé en code du travail (métropolitain).

5. INFORMATION SUR LE SSI

Il est prévu la mise en place d'un SSI sera de catégorie A (équipement d'alarme de type 1) dans les locaux créées :

- ✓ 1 ECS conventionnel
- ✓ 1 AES
- ✓ 1 transmetteur téléphonique
- ✓ des DM – déclencheur manuel
- ✓ des DS – diffuseurs sonores

L'ensemble des locaux seront détectés par des détecteurs optiques.

Une temporisation de 5 mn pourra être prévue à la demande de l'exploitant / Maître d'Ouvrage.

6. Dossier d'identité du SSI

Conformément aux normes applicables avec le SSI de catégorie A et notamment suivant la NF S61-932, un dossier d'identité sera réalisé par le coordinateur SSI sera réalisé et transmis au client.

7. Qualification de l'installateur

L'installateur du système de sécurité incendie devra être compétent dans ce domaine et être titulaire d'une Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité dans ce domaine de compétence.

L'installateur :

- Réalise les études relatives à l'installation projetée,
- Fournit, pose et raccorde l'ensemble des matériels et des équipements nécessaires au fonctionnement du SSI,
- Assure l'assistance technique complète lors des travaux,
- Assure la mise en service de l'installation,
- Fournit les documents demandés dans le chapitre RECEPTION du présent cahier des charges fonctionnel pour qu'ils soient intégrés dans le dossier d'identité du SSI,

- Etablit un rapport indiquant les essais réalisés sur tous les matériels, les résultats obtenus et attestant du parfait fonctionnement de l'ensemble de l'installation, des sous-systèmes et de leur corrélation,

8. Conformité des matériels

L'ensemble des matériels dispose :

- D'une estampille de qualité « NF » certifiée conforme à la norme française qui les régit par un laboratoire agréé,
- D'une marque de qualité « CE » fournit par le constructeur informant de la conformité de la norme européenne qui les régit,
- D'un certificat de conformité aux normes les régissant, délivré par un laboratoire agréé.

9. Associativité des matériels

Les matériels devront être associables entre eux et bénéficié de PV d'associativité rédigé par des organismes agrées en cours de validité.

10. Concept de Mise en Sécurité Incendie

Le SSI de catégorie A va donc gérer les fonctions suivantes :

- **Evacuation** (processus **d'alarme générale**) avec un arrêt technique tel que renvoi de l'alarme vers l'exploitant ou télésurveilleur

FONCTION EVACUATION

Système d'alarme :

Il sera installé des DSNA pour diffuser l'alarme générale dans les locaux.

L'implantation des diffuseurs sonores sera dimensionnée par l'installateur de telle sorte que l'audibilité du signal soit effective dans tous les locaux.

Détection manuelle (déclencheurs manuel) :

Des déclencheurs manuels sont positionnés à proximité des issues.

Ils sont placés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m.

Détection automatique d'incendie :

Des DAI, **appropriés aux risques**, doivent être installés dans la zone de stationnement.

A noter qu'il est de la responsabilité des entreprises installatrices de définir les technologies de détection incendie à utiliser en fonction du risque, du nombre de détecteurs et de leur emplacement. L'entreprise a une obligation de résultat. Le référentiel qui devra être pris en compte sera la norme NF S 61-970.

11.Scénarisation et asservissements

Rappel des scénarios attendus :

- ❖ Sur détection automatique ou déclencheur manuel :
- Diffusion de l'alarme générale dans l'ensemble de l'établissement,
- Lien téléphonique vers un téléphone de service (téléphone portable),



Nous proposons au Maître d'Ouvrage de réaliser un report d'alarme incendie directement sur le téléphone d'un personnel désigné. Pour cela, et en l'absence de ligne OPT dans le bâtiment construit, il est proposé l'installation d'une carte SIM dans le centrale incendie et notamment le télétransmetteur.

12.Zones de mise en sécurité incendie

L'établissement est divisé en zones correspondant à des volumes caractérisés de celui-ci.

Le principe retenu est basé sur les relations suivantes : ZD < ZF < ZC < ZA

Zone d'Alarme (ZA) :

- ZA = ensemble du bâtiment

Zone de Compartimentage (ZC) :

L'établissement ne comporte qu'une seule zone de compartimentage.

La zone de compartimentage est égale à la zone d'alarme.

Zone de Détection Manuel (ZDM) :

- ZDM 1 = Déclencheur manuel

Zone de Détection Automatique (ZDA) :

- ZDA 2 = Détection automatique d'incendie (optiques de fumée) – zone de stationnement

Arrêt technique (AT) :

- AT 1 : transmission de l'alarme vers exploitant

13.Corrélation entre les ZS

Contact : 74 94 02 / 84 00 55
antoine.febvre@agsi.nc / sandrina.magnier@agsi.nc

zones de détection			zone de compartimentage		zone d'alarme		asservissements techniques		n°observation
n°ZDA	n°ZDM	localisation	n°ZC	localisation	n°ZA	localisation	n°AT	description	
	ZDM 1	Déclencheur manuel - Niveau RDC	ZC 1	Ensemble de l'établissement	ZA1	Ensemble de l'établissement	AT 1	transmetteur téléphonique vers PC sécurité	
ZDA 2		Détection automatique - Niveau RDC - Espace 2							
Observations :									

Organisation ZS et AT

Zone de détection	zone d'alarme		n°AT
n° de ZD	n° de ZA	diffusion générale	
ZDM 1	ZA 1	Alarme générale	AT 1
ZDA 2	ZA 1	Alarme générale	AT 1
Observations :			

Tableau de corrélation

Contact : 74 94 02 / 84 00 55
antoine.febvre@agsi.nc / sandrina.magnier@agsi.nc

14.Document à fournir avant les travaux

Avant le démarrage des travaux SSI, les entreprises devront transmettre au coordinateur SSI les documents nécessaire pour formuler un avis circonstancié.

Le dossier d'exécution devra donc comprendre :

- Les fiches techniques, certificats, PV d'associativités des matériels principaux et déportés,
- Les plans de distribution, schéma, synoptique
- Les types de câbles prévus,
- Ou tous autres documents nécessaires pour formuler notre avis.

15.Document à fournir en phase exécution et essais

Avant, pendant, l'installateur devra fournir les éléments permettant au coordinateur SSI de constituer le dossier d'identité du SSI, conformément aux spécifications de la norme NF S 61-932.

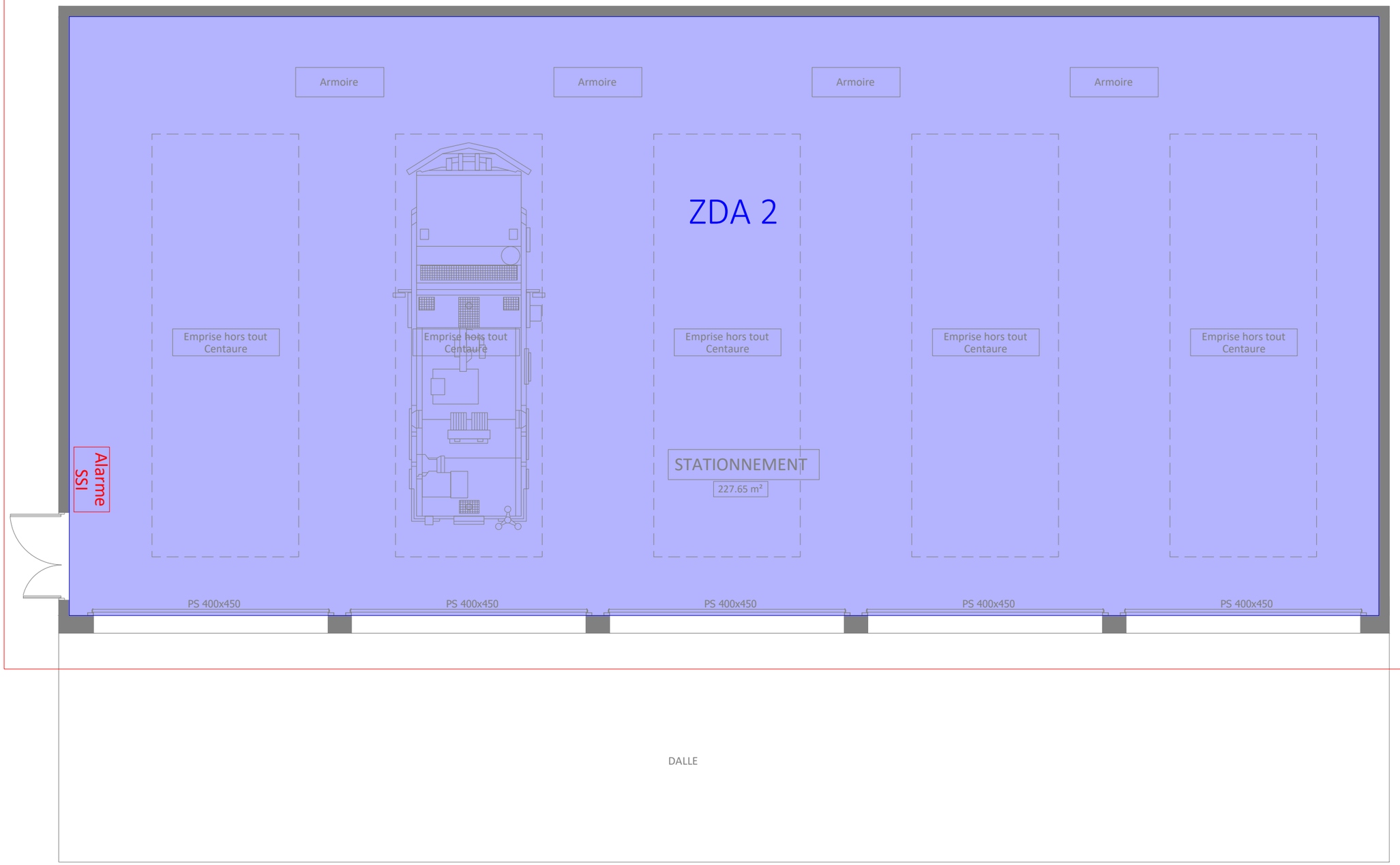
En début de travaux, le coordinateur transmettre une liste de document à destination des entreprises en lien avec les travaux du SSI. Ces documents devront impérativement être communiqués au coordinateur SSI pour la constitution du dossier d'identité du SSI.

En fin de travaux, il sera procédé à la réception technique de l'installation SSI réalisée. Cette réception fera l'objet d'un essai appelé « essai par foyer type ». La réalisation de cet essai sera organisé et à la charge de l'entreprise installatrice. Le choix de l'essai sera laissé à l'initiative de l'entreprise installatrice et dans le respect de la norme NF S 61-932.

Un rapport de réception technique du SSI sera rédigé par le coordinateur SSI.

16.ANNEXE – Plan de Zoning SSI

ZA 1 = ZC 1 = ZDM 1



AGSI LA GESTION DE VOTRE SÉCURITÉ	**PLAN DE ZONING SSI**	**CONSTRUCTION D'UN DOCK DE VBP 19 TONNES - CANTONNEMENT GENDARMERIE DE LA CASERNE BAILLY - NORMANDIE**	**Révision 0**	**30/06/2026**